Léonce Ngendakumana sommé de présenter "les preuves de ses allégations"

RFI, 22-04-2014 BurundiÂ : un opposant devant la justice aprÃ¨s un courrier Ã Ban Ki-moon Le prÃ©sident de lâ€™ADC-Ikibiri, une coalition de lâ€™opposition extra-parlementaire, a Ã©tÃ© entendu par le parquet de Bujumbura, ce lundi. Il est visÃ par une plainte du CNDD-FDD, le parti au pouvoir, et la radio Rema FM aprÃ¨s un courrier adressÃ© Ã Ban Ki-moon lâ€™alertant sur une Â«Â catastrophe humanitaire qui pourrait se jouer bientÃ´tÂ Â» au Burundi. LÃ©once Ngendakumana [Ã droite sur la photo, avec son avocat Me FranÃ§ois Nyamoya], le prÃ©sident de lâ€™Alliance dÃ©mocratique pour le changeme (ADC-Ikibiri), avait adressÃ© le 6 fÃ©vrier un courrier au secrÃ©taire gÃ©nÃ©ral de lâ€™ONU pour attirer son attention sur Â« catastrophe humanitaire qui pourrait se jouer bientÃ´tÂ Â» dans ce pays, Ã©crivait-il alors.

Un vÃ©ritable pamphlet contre le pouvoir du parti CNDD-FDD et contre la radio Rema FM, quâ€™il accusait de jouer le rÃ´le de la Radio Mille collines (RTLM) en 1994 au Rwanda. Le CNDD-FDD avait portÃ© plainte dans la foulÃ©e, mais la justice nâ€™avait pas donnÃ© suite, jusquâ€™ici. Les Ã©vÃ©nements se sont accÃ©lÃ©rÃ©s depuis une semaine, suite aux mises rÃ©pÃ©tÃ©es des Nations unies et, surtout, aprÃ¨s laÂ divulgation de la note interne Ã lâ€™ONUÂ qui accuse le pouvoir buru de distribuer des armes Ã ses jeunes militants, les Imbonerakure. Depuis, le prÃ©sident de lâ€™ADC-Ikibiri est dans le viseur de la justice burundaise. Six heures dans le bureau du procureur LÃ©once Ngendakumana avait dÃ©jÃ Ã©tÃ© entendu jeudi. Il a passÃ© cette fois six heures dans le bureau du substitut du procureur de Bujumbura chargÃ© dâ€™instruire cette affaire. Six longues heures, pendant lesquelles il a Ã©tÃ© confrontÃ© Ã ses accusateurs du parti CNDD-FDD et de la radio Rema FM, proche du parti au pouvoir. A sa sortie du parquet, LÃ©once Ngendakumana a Ã©tÃ© accueilli triomphalement par la centaine de militants venus le soutenir. Puis, son avocat, Me FranÃ§ois Nyamoya a dit son Ã©tonnement de le voir comparaÃ®tre devant le parquet. Â«Â Cela montre les limites de la comprÃ©hension de ce que serait une dÃ©mocratie. On ne peut pas porter plainte devant le parquet pour une lettre Ã©crite officiellement au secrÃ©taire gÃ©nÃ©ral des Nations unies. Ã câ€™est se ridiculiserÂ Â», estime ce tÃ©nor du barreau de Bujumbura, qui juge que contester ces accusations par la mÃªme voie aurait suffi. Le CNDD-FDD demande Â«Â des preuvesÂ Â» Un point de vue que ne partage pas le porte-parole du parti au pouvoir, pour qui les accusations de gÃ©nocide sont trÃ¨s graves. Le CNDD-FDD se devait de porter plainte, assure OnÃ©sime Nduwiman. Â«Â Câ€™est une question de procÃ©dure. Il a Ã©tÃ© demandÃ© au ministÃ¨re public de statu lâ€™affaire. Mais il est de plein droit, pour lâ€™avocat, de demander que lâ€™affaire soit portÃ©e directement devant le juge. faÃ§on ou dâ€™une autre, monsieur LÃ©once Ngendakumana sera obligÃ© de donner ses preuvesÂ Â», insiste OnÃ©sime Nduwiman. Le parquet de Bujumbura a donnÃ© au leader de lâ€™opposition extra-parlementaire jusquâ€™Ã vendredi 25 av pour quâ€™il lui apporte toutes les preuves de ses allÃ©gations.